

### EDITORIAL

## Questions de sécurité ...

La sécurité est une préoccupation de vos élus. Elle prend plusieurs formes, parmi les compétences qui sont dévolues à notre commune, et notamment :

- La sécurité routière. Pour combattre l'insécurité routière, les élus ont un levier principal: l'aménagement des voies de circulation. L'aménagement du carrefour des 4 routes départementales réalisé en 2015 était une priorité du Conseil Municipal. D'autres aménagements ont également été jugés nécessaires. Mais plus encore que de rechercher à réduire la vitesse là où elle est excessive, l'objectif est de sécuriser les carrefours et entrées du village. Les études sont difficiles, car les aménagements doivent répondre à des règles techniques précises. Quatre projets ont ainsi été étudiés par les services techniques d'Amiens Métropole et du Département de la Somme. Ils seront prochainement examinés par le Conseil Municipal. Mais il faudra être patients pour leur mise en œuvre : leur financement (partagé entre la commune, Amiens Métropole et le Département) n'est pas assuré et les coûts élevés nécessiteront une programmation pluriannuelle. Plus accessoirement, la commune peut intervenir sur la signalisation et notamment sur la vitesse des véhicules. Une réduction de la vitesse à 30 km/h va ainsi être instaurée rue du château, au même titre que dans la traversée du lotissement de la Justice. Plus symboliquement, les panneaux réalisés par les enfants de l'école de Rumigny pour inviter les automobilistes à ralentir ont été mis en place aux entrées du village.

- La sécurité des établissements scolaires. En application des directives du Ministère de l'Intérieur et du Préfet de la Somme, des dispositions ont été prises pour que les enseignants, les agents de la commune et du syndicat scolaire soient en mesure de réduire les risques d'atteinte aux bâtiments scolaires. Dans un contexte de menace terroriste élevée, les écoles et établissements scolaires font l'objet d'une attention et d'une vigilance particulières. Plusieurs mesures viennent compléter le dispositif mis en place depuis décembre 2015 (surveillance, sensibilisation du personnel,...).



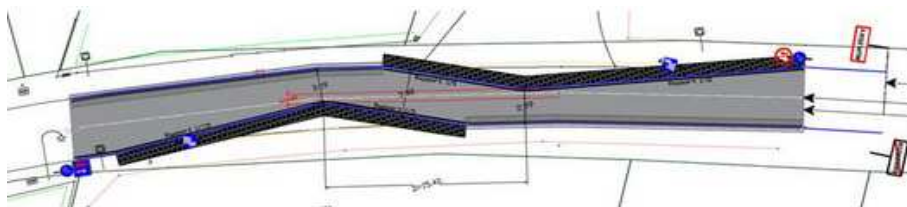
- La sécurité des habitants. Une charte est en cours de signature entre la commune et l'Etat pour entériner le protocole proposé par l'Etat établissant le dispositif de la participation citoyenne « Citoyens vigilants » dans la commune. La mise en place du dispositif s'inscrit dans une démarche générale de renforcement de la sécurité de proximité, en systématisant une relation entre les autorités et la population. Volontaires et bénévoles, les citoyens vigilants seront attentifs à la vie quotidienne des habitants de leur quartier afin de répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité des personnes et des biens, notamment dans le domaine de la lutte contre les cambriolages et les incivilités.

*Votre Maire, Dominique EVRARD*



### Des projets d'aménagements de sécurité routière

Les services techniques d'Amiens Métropole nous tiennent régulièrement informés de l'état d'avancement des études réalisées à la demande de la commune en matière de sécurité routière sur l'axe Sains – Saint-Saufliou.



**La commune ne dispose pour l'instant que d'esquisses des aménagements étudiés.**



**La chicane écluse de Remiencourt**

Pour le carrefour RD 75, route de Sains / rue de la Justice comme pour le carrefour RD 75, route de Saint-Saufliou / route d'Oresmaux, les services proposent une chicane – écluse franchissable. La conception de cet ouvrage est validée par les services du Département de la Somme. Ce type d'ouvrage serait similaire à celui réalisée en entrée de Remiencourt, qui donne satisfaction. Reste que le coût de ces aménagements n'est pas encore connu. La commune exigera un engagement des services d'Amiens Métropole sur un montant précis avant de donner une suite à ces propositions.

## AU CONSEIL MUNICIPAL :

### La réunion du 11 juillet

Désignation d'un coordonnateur d'enquête pour le recensement communal en 2017 : Véronique Duquesne sera donc chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Quant à l'agent recenseur, il sera désigné avant la fin de l'année.

La cession du terrain communal rue de Saint Fuscien se fera, conformément au SCOT en vigueur, sous la forme de trois lots de 535 mètres carrés pour les deux lots sur la rue et de 688 mètres carrés pour le lot situé derrière les deux autres (dont 145 mètres carrés pour le chemin d'accès). Le prix est fixé à 90 € du mètre carré pour le terrain à bâtir et à 20 € du mètre carré pour le chemin d'accès de la parcelle en « drapeau ».

Le lieutenant Bernard commandant la communauté de brigades de Poix/Conty/Saint-Saulfieu est venu présenter le dispositif « citoyens vigilants » et mettre en valeur ses aspects positifs quant au renforcement de la sécurité. Les « citoyens vigilants » sont des personnes bénévoles, retenues par la commune en concertation avec la gendarmerie, attentives à la vie quotidienne des habitants de leur secteur afin de répondre à leurs préoccupations concernant la sécurité.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce dispositif.

La commune de Remiencourt a exprimé le souhait de quitter le SIVU du Sud-Amiénois. Cette demande se justifie par l'absence de petits de sa commune fréquentant la crèche «Le Jardin des Lucioles ». Cette sortie du syndicat a été acceptée par le comité syndical.

Une expertise des dégradations faites sur la voie communale du chemin d'Oresmaux a été effectuée par l'assurance de la Commune afin d'exercer un recours en réparation. Lors de ce rendez-vous, l'entreprise Frias responsable des dégradations était absente. L'affaire suit son cours.

### La réunion du 19 septembre

Le mobilier de la salle des fêtes (tables et chaises) est régulièrement prêté aux particuliers pour des manifestations familiales ; Il revient très souvent mal nettoyé voire endommagé. Désormais, tout emprunt de mobilier, hors utilisation de la salle, sera soumis à location : 5 euros pour une table et 1 euro pour une chaise. Gratuité pour un club ou une association ayant son siège à Rumigny.

Pour garder l'effectif actuel tout en conservant l'agent dont le contrat aidé se termine fin septembre, un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe est créé. Cet agent sera stagiaire pendant un an et continuera d'assurer l'entretien des espaces et bâtiments publics.



## DES TRAVAUX RUE DE LOEUILLY

Le SIVOM de Boves vient de réaliser les travaux tant attendus de bordage de la rue de Loeuilly. Il en a profité pour modifier le carrefour avec la rue du château dont le « haricot » (parfois qualifié de « rond point » malgré sa forme triangulaire !) était un vrai casse-tête pour les usagers de la route.



La nouvelle configuration du carrefour incitera les automobilistes à réduire leur vitesse.



Les employés communaux ont mis à disposition des ouvriers leur local de vie pendant toute la durée du chantier.

## LA REALISATION D'UN NOUVEL ABRI-BUS RUE DU QUAI

La commune avait envisagé de récupérer l'abri situé au niveau du giratoire pour l'installer rue du Quai. Mais il a fallu se rendre à l'évidence : la partie basse était trop dégradée et la réalisation d'un ouvrage neuf était nécessaire. Les employés communaux s'y sont investis courant août et il était opérationnel à la rentrée scolaire. Le coût de l'ouvrage revient au tiers de celui d'un abri similaire acheté prêt à installer.



Une réalisation économique et dont les utilisateurs sont satisfaits !

## LA FETE DE L'ECOLE

La commune de Rumigny avait accepté cette année encore la demande des enseignantes et du conseil d'école d'organiser la fête de l'école sur le territoire communal. Pour des raisons de capacité, la cour de l'école a été préférée à la salle des fêtes.



Les consignes de sécurité imposées par la Préfecture n'ont pas découragé les familles, qui ont longuement discuté sous le soleil.

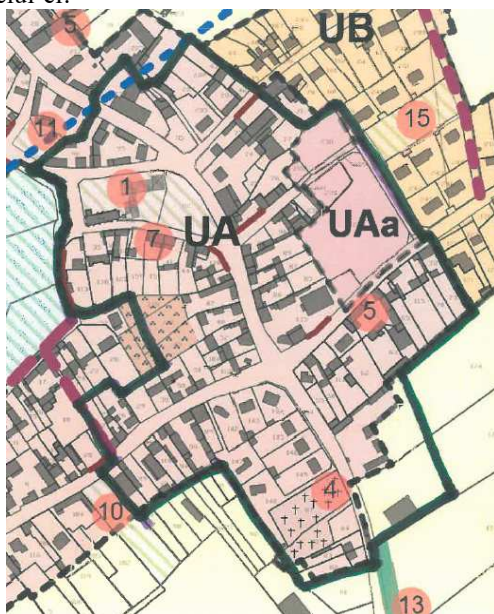
## URBANISME : UN NOUVEAU PERIMETRE POUR LES DEUX FENETRES ET LES GRILLES DU MANOIR

Les deux fenêtres avec grilles de l'ancien manoir (la maison située au 13, grande rue du quai) sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêtés du 18 mai 1926 et du 10 janvier 1934. La présentation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité de ses abords c'est-à-dire de son environnement architectural, urbain et paysager qui en constitue l'écrin. C'est pour cette raison que la Loi a prévu l'institution de périmètres de protection autour des monuments historiques destinés à préserver leurs abords. Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles (façades, couvertures) et les travaux qui modifient les lieux extérieurs sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

L'acte d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques emporte la protection d'un périmètre de 500 mètres autour du monument à compter de tout point de celui-ci.

Ce périmètre automatique peut être remplacé par un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument et de chaque territoire. C'est ce qui a été décidé par le conseil municipal à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Depuis l'entrée en vigueur du PLU, approuvé par le conseil municipal le 9 mai 2016, le périmètre de 500 mètres est remplacé par le périmètre réduit proposé par la DRAC et qui figure sur le document ci-contre.



Le nouveau périmètre figure sur ce plan sous la forme d'un trait épais

## LA COMMUNE VEND TROIS TERRAINS A BATIR

Ces trois terrains sont situés rue de Saint Fuscien. Ils résultent de la division d'une parcelle rétrocédée à la commune à la suite d'une procédure dite de « biens sans maître ».

Initialement scindée en deux lots d'environ 900 mètres carrés, cette parcelle est désormais divisée en **trois lots** pour respecter l'un des impératifs du Schéma de COhérence Territoriale, repris dans notre Plan Local d'Urbanisme, et qui stipule que la taille moyenne maximale des nouveaux terrains à bâtir ne doit pas dépasser 600 mètres carrés.

**Renseignements en Mairie.**



D. EVRARD

## ECHOS DE LA VIE COMMUNALE

### 13 JUILLET : LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Au constat du succès de la prestation du Big Band d'Amadeus en 2015, la commune avait décidé de lui confier à nouveau cette année l'animation de la retraite aux flambeaux.



Eric a façonné près d'une centaine de bâtons !



La pause à mi parcours devant l'entrée du terrain scolaire est l'occasion d'une farandole.



### 27 - 28 et 29 AOUT : LA FETE COMMUNALE

Comme en 2015, la fête a débuté le samedi 27 avec une soirée « pizza ». Ce sont près de 80 convives qui se sont régalés des pizzas de Jean-Philippe QUENNESSON, dans la cour de l'école, pendant que les membres du Comité des fêtes animaient la buvette.



Du samedi soir au lundi soir, les attractions foraines ont attiré les jeunes de la commune.



Le dimanche, la réderie a accueilli près de 70 exposants, parmi lesquels celui du CCAS qui, grâce aux dons recueillis, a engrangé une recette de 220 Euros. Merci aux donateurs et aux animatrices du stand !



Et c'est, comme le veut la tradition, le verre de l'amitié offert par la commune le lundi qui a clôturé la fête.



## AU COMITE DES FETES

### LE CONCOURS DE BOULES DU 14 JUILLET

Treize équipes se sont affrontées dans la bonne humeur et sous le soleil pour cette édition 2016. Et toutes ont été récompensées en choisissant parmi les lots proposés par la Présidente du Comité des Fêtes.



Les participants ont pris rendez-vous pour l'année prochaine !



**Horaires de transport scolaire :**

Grattepanche	8h35	13h25	16h40
Rumigny	8h40	13h30	16h45
Hébécourt	8h50	13h40	16h50
Rumigny	8h55	13h45	16h55
Grattepanche	9h00	13h50	17h00
Rumigny	12h00		
Hébécourt	12h10		

**Horaires des cours :**

Hébécourt Tel: 0322 42 1918		Lundi		Grattepanche Tel: 0322 42 0518	
8h50-11h50	13h40-16h40	8h55-11h55	13h45-16h45	9h00-12h00	13h50-16h50
Mardi, jeudi, vendredi		Mercredi			
8h50-11h50	13h40-16h40	8h55-11h55	13h45-16h45	9h00-12h00	13h50-16h50

**Temps d'Activités Péri-scolaires non obligatoires (mardi, jeudi, vendredi) :**

Hébécourt : 15h40 à 16h40
Rumigny : 15h45 à 16h45
Grattepanche : 15h50 à 16h50

Des activités sont à parité financées par le comité des fêtes de l'année 2012. Merci à vos sept, 2011-6 - Impulsé par le Syndicat scolaire

**Informations aux parents**  
*Année scolaire 2016-2017*

**Le Regroupement Pédagogique Intercommunal GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HÉBÉCOURT**

**Pour inscrire votre enfant, vous pouvez contacter :**

- Mairie de Grattepanche : 03 22 42 08 18**  
Permanences : lundi et vendredi de 17h30 à 19h.
- Mairie d'Hébécourt : 03 22 42 75 96**  
Permanences : mardi et vendredi de 17h à 19h30
- Mairie de Rumigny : 03 22 42 05 52**  
Permanence téléphonique : mardi et jeudi, de 8h à 12h et de 14h à 18h

## LA REDERIE ANNUELLE DU 28 AOUT

La traditionnelle réderie s'est déroulée sous un soleil flamboyant.

Dès 6 heures du matin, l'équipe du Comité des Fêtes était sur le pied de guerre pour accueillir les exposants.

A 10 heures, la friteuse et le barbecue étaient opérationnels et l'on s'activait déjà à la confection des sandwiches.

Les quelques emplacements restés inoccupés n'ont pas atténué la bonne ambiance. L'idée d'offrir aux visiteurs des tables et chaises sous le barnum face à la buvette s'est avérée judicieuse...

*La Présidente, Corinne BLANGER*



Il est 10 heures : ils sont prêts !



Les amateurs de frites et de sandwiches peuvent se présenter...



Ils ont trouvé place sous le barnum.



Une partie de l'équipe s'est retrouvée le lundi pour la vaisselle...

**HÉBÉCOURT  
RUMIGNY  
GRATTEPANCHE**

**3 villages  
1 regroupement (le R.P.I.)  
3 écoles**

**Hébécourt :**  
maternelle dès 2 ans

**Rumigny :**  
Grande Section, CP, CE1, CE2

**Grattepanche :**  
CM1, CM2



**Services de restauration et de garderie**  
Ils sont proposés à Rumigny par le Syndicat scolaire (S.I.S.C.O.).  
Le S.I.S.C.O. est composé d'élus représentant les 3 communes.  
Son secrétariat est situé à Grattepanche (Tel: 03 22 89 73 38).  
www.grattepanche-mairie.fr > école > syndicat scolaire

**Garderie**  
Ouvre le matin à partir de 7h30  
et le soir jusqu'à 18h45  
Tarif calculé en fonction du quotient familial

**Cantine**  
2 serv. (soir le midi), entre 12h et 13h30  
Tel. 03 22 42 09 65

- Le transport en bus entre les écoles est assuré par Amiens-Métropole et financé par le Syndicat scolaire.
- 2 ATSEM occupent des enfants à la maternelle le matin, le midi et l'après-midi.
- Aux côtés des enseignants et du Syndicat scolaire, les représentants des parents d'élèves participent à la vie du R.P.I.
- A la demande du Préfet, par mesure de sécurité, les restrictions de circulation et d'accès aux écoles mises en place l'année scolaire dernière sont confirmées. Merci à nos parents de ne pas perturber les consignes données en début d'année par le Syndicat Scolaire et disponibles auprès des maîtres.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2016

Dimanche 16 octobre  
Exposition « Mon voisin est un artiste »  
Bourse aux plantes. (Comité)



Samedi 5 novembre  
Soirée paella (club de football)



Dimanche 11 décembre  
Repas des Aînés 2016 (Commune)



Samedi 17 décembre  
Noël des enfants (Commune)



### TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT...

Les nouvelles consignes de tri ont pu nous perturber dans la gestion de nos déchets quotidiens. Le carton d'emballage ne va plus dans le bac jaune mais rejoint le conteneur à papiers. Cela a pour conséquence une augmentation du volume des papiers à recycler tout en allégeant la poubelle classique du jeudi et le bac jaune se remplit vite. Il nous faut apprendre à gérer ces nouveaux volumes.



**Victime du succès...mais n'oublions pas les gestes citoyens.**

Aussi, quand le conteneur de la salle des fêtes est plein, une visite sur la plateforme de compostage est conseillée car celui qui s'y trouve ne l'est peut-être pas. Si les deux sont pleins, merci de contacter Amiens Métropole au 03 22 33 12 12. Le dépôt de sacs autour du conteneur n'est pas autorisé. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 1500 euros.

*Hélène FABRER – Richard MONNEHAY*

### A LA CHASSE AUX POKEMON

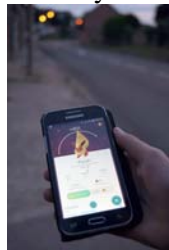
Vous cherchez Carapuce rue du stade, ou vous avez trouvé Excelangue rue d'Amiens, vous avez raté Smogo en haut de la rue d'Hébécourt ? Vous avez besoin de pokéball ou d'œufs à faire éclore ? Bref, vous êtes accro à Pokémon Go ? Si tous ces mots ne sont pour vous qu'un véritable charabia, voici quelques explications.

Pokémon Go, c'est le jeu à la mode, véritable succès planétaire, utilisé par les possesseurs de téléphones « intelligents » (les smartphones) qui ont succombé à la quête des fameux « pokémons », de charmantes bestioles virtuelles.

On les repère et on les capture grâce au téléphone en se déplaçant à vitesse modérée puis on les fait évoluer.

C'est pourquoi vous avez pu apercevoir ces derniers temps de jeunes Ruminois, seuls ou en groupe, à pied ou à vélo, en chasse de ces charmantes bestioles dans le village.

Pas de panique, leur seul objectif est de trouver la perle rare. Car figurez-vous que Rumigny est doté de pokémons plutôt intéressants (et peut-être demain de pokémons rarissimes...)! Mais rappelons malgré tout à nos jeunes dresseurs de pokémons que les charmantes bestioles ne se trouvent pas dans les cours des maisons et qu'il est dangereux de faire du vélo les yeux rivés sur son téléphone.



Pokémon rare ou pas, le code de la route, les sens interdits, les priorités... doivent être respectés à tout prix pour éviter l'accident. Pssst, le pokéstop est devant l'église. Prudence et bonne chasse !

*Richard MONNEHAY*

### QUESTIONS DE CHATS

Ces derniers mois, des problèmes liés aux chats ont été signalés en Mairie. C'est l'occasion de rappeler que:

- Le propriétaire d'un chat aura avantage à le faire stériliser pour empêcher la multiplication anarchique. Il aura plus de chances de le retrouver s'il est identifié par tatouage ou par puçage). La réglementation impose que tous les chats de plus de 7 mois vendus ou donnés soient identifiés par le cédant.

- Nul n'est autorisé à procéder à l'élimination des animaux en situation de divagation (Est considéré en état de divagation un chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître). L'usage d'appâts empoisonnés pour la lutte contre les rats doit être effectué de manière responsable.



Ces produits ne sont pas sélectifs, ils peuvent s'avérer dangereux pour d'autres animaux et même pour des enfants.

- Les habitants sont invités à ne pas nourrir les animaux qui ne leur appartiennent pas. S'ils ont un propriétaire, il les nourrit déjà. Et les chats « errants » ne prendront pas l'habitude de fréquenter les jardins avoisinants.

- Les éleveurs sont seuls autorisés à vendre des chats et des chiens.

**Nous comptons sur le civisme de chacun.**

**LES HORAIRES DE LA LIGNE TRANS'80 EN PERIODE SCOLAIRE JUSQU'AU 7 JUILLET 2017:**

**BRETEUIL-AMIENS :**

		LMmJV	LMmJV	LMmJV	S	LMmJVS	LMmJVS
GRATTEPANCHE	Ecole	14		06:58			
ORESMAUX	Rue de la Place	15		07:01		07:08	08:09 13:45
GRATTEPANCHE	Ecole	16				07:12	08:14 13:49
RUMIGNY	Briqueterie	17	07:08	07:08	07:08		
RUMIGNY	Ecole	18	07:13	07:14	07:15	07:16	08:18 13:53
RUMIGNY	Rue de Vers	19	07:14	07:15	07:16	07:17	08:19 13:54
HEBECOURT	Rue de Rumigny	20	07:15	07:16	07:17	07:18	08:21 13:55
HEBECOURT	Eglise	21	07:16	07:17	07:18	07:19	08:23 13:56
DURY	Placette RD1001 (2)	22	07:19	07:20		07:22	08:26 13:59
DURY	Arrêt AMETIS CC Amiens Sud (2)	23	07:22	07:23		07:25	08:31 14:02
DURY	Arrêt AMETIS Pinel (2)	24	07:24	07:25		07:27	08:33 14:04
AMIENS	Arrêt AMETIS 14 Juillet	25	07:26			07:29	14:06
AMIENS	Arrêt AMETIS Branly	26	07:30			07:33	14:10
AMIENS	Arrêt AMETIS Georges Beauvais	27		07:28			08:36
AMIENS	Arrêt AMETIS Vallerey	28			07:30		08:38
AMIENS	Arrêt AMETIS Croix Rompue	29		07:34			
AMIENS	Parking JM Laurent	30		07:35 (3)			
AMIENS	Arrêt AMETIS Collège J.M Laurent	31					08:40
AMIENS	Arrêt AMETIS Otages	32	07:35			07:36	14:14
AMIENS	Gare Routière	33	07:40			07:40	08:50 14:20

**AMIENS-BRETEUIL :**

Jours de circulation >		LMmJVS	m	mS	LMmJV	LMJV	LMJV	LMmJVS	LMmJV	S	LMmJV	LMmJV
AMIENS	Gare Routière (1)	1	12:05		12:30	16:00			17:30		18:10	18:25
AMIENS	Arrêt AMETIS Otages (1)	2	12:08			16:03			17:33		18:13	18:28
AMIENS	Parking JM Laurent (1)	3		12:35 (3)			16:40 (3)	16:40 (3)				
AMIENS	Arrêt AMETIS Croix Rompue (1)	4		12:37			16:41	16:41				
AMIENS	Arrêt AMETIS Vallerey (1)	5			12:39		16:42	16:42		17:40		18:30
AMIENS	Arrêt AMETIS Georges Beauvais (1)	6			12:41		16:45	16:45				
AMIENS	Arrêt AMETIS Branly (1)	7	12:11			16:08			17:35		18:18	18:33
AMIENS	Arrêt AMETIS 14 Juillet (1)	8	12:16			16:10			17:38		18:23	18:38
DURY	Arrêt AMETIS Pinel	9	12:17	12:45	12:45	16:13		16:53	17:43		18:24	18:39
DURY	Arrêt AMETIS CC Amiens Sud	10	12:19	12:47	12:47	16:15		16:55	17:45		18:26	18:41
DURY	Placette RD1001	11	12:23	12:51	12:51	16:17		16:57	17:47		18:29	18:44
HEBECOURT	Mairie	12	12:26	12:54	12:54	16:20	17:00		17:50	18:00	18:32	18:47 18:47
HEBECOURT	Rue de Rumigny	13	12:27	12:55	12:55	16:21	17:01		17:51	18:01	18:33	18:48 18:48
RUMIGNY	Rue de Vers	14	12:28	12:56	12:56	16:22	17:02		17:52	18:02	18:34	18:49 18:49
RUMIGNY	Ecole	15	12:29	12:57	12:57	16:23	17:03		17:53	18:03	18:35	18:50 18:50
RUMIGNY	Briqueterie	16	12:30	12:58	12:58	16:25	17:05		17:55	18:05	18:36	18:51 18:51

**AU CLUB DE GYM**

Les cours de gym reprendront le **jeudi 6 octobre à 19h30.**  
Rendez-vous au foyer communal.

**VOUS CHERCHEZ UNE PERSONNE QUI S'OCCUPERA DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE ?**

Que ce soit pendant vos vacances ou pas, contactez le 06 38 34 15 92.

**ETAT CIVIL**

**Naissances :**

Léna MATOS DA SILVA (rue d'Hébecourt) est née le 2 juillet. Amaury GUEULLE (rue de Sains) est né le 6 août.

**Décès :** Madame Régine RABOISSON est décédée le 2 septembre à ANNEMASSE (Haute-Savoie). Elle était née le 28 mai 1946 à RUMIGNY.

**JOURNAL DE RUMIGNY : Bulletin d'information de la commune de Rumigny.**

**Directeur de la publication :** Dominique EVRARD.

**Comité de rédaction :** Gérard ADT, Félicie ANDRIEU, Marie-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste CARON, Dominique CROGNIER, Véronique DUQUESNE, Hélène FABRER, Richard MONNEHAY, Vadim VANKERCKHOVE.

**Ont participé à l'élaboration de ce numéro 10 :**

Gérard ADT, Félicie ANDRIEU, Corinne BLANGER, François BONNECHÈRE, Marie-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste CARON, Dominique CROGNIER, Véronique DUQUESNE, Dominique EVRARD, Hélène FABRER, Richard MONNEHAY, Nadine RUELLE.

**Photographies de :** Dominique et Thérèse EVRARD, Richard MONNEHAY.

**Mise en page :** Dominique EVRARD.

Site internet de la commune : [www.rumigny.fr](http://www.rumigny.fr).

Imprimé par nos soins. Dépôt légal.

Adresse de messagerie : [mairie.rumigny@gmail.com](mailto:mairie.rumigny@gmail.com)

**BLOG du Comité des fêtes:** <http://cfrumigny.canalblog.com>